

2023-2207
23-07-10

ANTI-DENDROCTONES-MCH

UN PRODUIT RÉPULSIF À BASE DE PHÉROMONES POUR LA GESTION DES
DENDROCTONES DU DOUGLAS (*Dendroctonus pseudotsugae*) ET DE L'ÉPINETTE
(*Dendroctonus rufipennis*)

COMMERCIAL

Phéromones sexuelles de parasites
Générateur d'application à décharge lente

PRINCIPE ACTIF 3-méthyl-2-cyclohexène-1-one 97,5%

N° D'ENREGISTREMENT 29910 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET :

10 doseurs par emballage

100 doseurs par emballage

500 doseurs par emballage

Chaque doseur de 2,2 g contient 400 milligrammes de
3-méthyl-2-cyclohexène-1-one (MCH)

Chaque doseur contient 400 milligrammes de phéromones.
La composante-même du doseur constitue pour environ 70% du poids total du produit.

ChemTica Internacional S.A.
6703 NW 7th Street Miami, FL 33126
Appelez Chemtica téléphone: 1-580-861-4800

MODE D'EMPLOI :

1. Arbres hôtes : Les arbres Douglas taxifoliés et les épineetes verticaux ou morts gisant (tombés), les épinettes et leurs souches, ainsi que les peuplements d'arbres Douglas taxifoliés ou d'épinettes.

2. Parasites : Le MCH est une phéromone anti-agrégation contre les dendroctones du Douglas, *Dendroctonus pseudotsugae* et de l'épinette *Dendroctonus rufipennis*. Les doseurs ANTI-DENDROCTONES-MCH empêchent les attaques massives faites par ces parasites.

3. Taux et application :

Mise en place sur les arbres :

Les doseurs ANTI-DENDROCTONES-MCH sont conçus pour être utilisés dans des peuplements d'arbres lesquels contiennent une portion significative d'arbres Douglas taxifoliés ou d'épinettes. Placez les doseurs ANTI-DENDROCTONES-MCH sur les arbres ayant un diamètre supérieur à 20 cm, à une hauteur minimale de 2,5 mètres au-dessus du niveau du sol, sur la face nord de l'arbre. Agrafez le haut et évitez de perforer le centre du doseur.

Arbres individuels :

Placez 1 ou 2 doseurs ANTI-DENDROCTONES-MCH sur chaque arbre, d'où le nombre dépendra du risque d'attaque des parasites. Pour les gros arbres, ajoutez 1 doseur de plus 1 mètre au-dessus du doseur déjà apposé (c.-à-d., un arbre de 40 cm de diamètre aura au moins 2 doseurs, où 1 ou 2 doseurs seront placés à une hauteur minimale de 2,5 mètres et chaque doseur additionnel sera à une hauteur de 3 ou 4 mètres).

Pour les zones boisées de moins d'un hectare (1 ha) :

Placez 1 ou 2 doseurs ANTI-DENDROCTONES-MCH sur chaque arbre ayant un diamètre d'au moins 20 cm, d'où le nombre dépendra du risque d'attaque des parasites.

Pour les zones forestières de plus d'un hectare (1 ha) :

Dose minimale – 75 doseurs ANTI-DENDROCTONES-MCH par hectare (/ha). Lorsque la densité des populations du dendroctone est de faible à modérée, placez un doseur dans un patron quadrillé mesurant 11,5 mètres entre ses centres. D'une autre part, jusqu'à 3 doseurs peuvent être placés sur chaque arbre, réduisant ainsi le nombre de points quadrillés. Pour les arbres ayant 3 doseurs, le quadrillé s'étendrait à 20 mètres.

Dose maximale – 200 doseurs ANTI-DENDROCTONES-MCH par hectare (/ha). Lorsque la densité des populations du dendroctone est élevée à extrême, placez 1 doseur/arbre sur un patron quadrillé ayant des centres à 7 mètres de distance. D'une autre part, jusqu'à 3 doseurs peuvent être placés sur chaque arbre, réduisant ainsi le nombre de points quadrillés. Pour les arbres ayant 3 doseurs, le quadrillé s'étendrait à 12 mètres.

Pour des résultats optimaux, enlevez et détruisez sur la propriété tous les arbres infectés par les dendroctones et ce, avant d'effectuer l'application du produit.

Traiter des zones de vaste superficie procure des avantages géométriques, car les dendroctones du Douglas chassés par le produit tentent de sortir hors de la zone traitée, donc plus la zone est d'une vaste superficie, plus les dendroctones sont susceptibles de devenir épuisés et meurent.

Si les densités des populations parasitaires sont excessivement élevées l'ANTI-DENDROCTONES-MCH perdra de son efficacité.

2023-2207
23-07-10

Souches et chablis :

Chaque souche ou arbre doit être traité afin d'empêcher la population de se reproduire, car les souches ou les chablis sont colonisés préférentiellement. Placez 1 doseur ANTI- DENDROCTONES-MCH sur la face nord de chaque souche. Placez jusqu'à 6 doseurs, tout dépendant de la largeur des arbres, à une distance de 2 à 3 mètres sur la face ombragée de la bûche (souche).

Chablis étendu :

Pour les grandes superficies (plus de 1 hectare) où le traitement de chaque arbre n'est pas possible, placez 200 doseurs ANTI-DENDROCTONES-MCH par hectare de terrain, dans un patron quadrillé à une distance de 7 mètres entre les centres. D'une autre part, jusqu'à 3 doseurs peuvent être placés sur chaque arbre, et le quadrillé s'étendrait à 12 mètres.

4. Quand traiter

Appliquez au moins 2 semaines avant la date estimée du vol de colonisation des dendroctones. La durée de vie prévue du doseur ANTI-DENDROCTONES-MCH est de 70 à 90 jours, selon les conditions climatiques.

Habituellement, le traitement est spécifique à chaque endroit, tout dépendant des facteurs environnants tels la proximité, l'ampleur et le taux de croissance de l'infestation naturelle ou tout autre source de dendroctones (p. ex., une scierie), l'âge, la composition et l'aspect du peuplement d'arbres, l'élévation, la latitude, le climat, les conditions climatiques locales et l'intégration conjointement à d'autres tactiques de suppression. Les utilisateurs inexpérimentés sont avisés de se procurer des conseils d'un entomologiste professionnel forestier.

PRÉCAUTIONS

Nocif en cas d'ingestion.

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU Évitez tout contact avec la peau et les yeux.

NE PAS perforer les bulles de plastiques ou manipuler leurs contenus.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

Ne pas appliquer ce produit de façon à ce que les ouvriers ou toutes autres personnes entrent en contact directement avec celui-ci. Seuls les manipulateurs protégés peuvent se trouver dans la zone traitée durant le positionnement des doseurs sur les arbres. Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Cause une irritation oculaire modérée. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien se laver la peau et les vêtements avec du savon et l'eau courante après avoir manipulé le produit.

Évitez tout contact avec les ingrédients actifs (liquides). Ne pas perforer le réservoir à liquide. Évitez une exposition prolongée aux vapeurs émanées par le doseur durant le transport et l'application. Évitez d'inhaler les vapeurs émanées; ouvrez le sac d'entreposage dehors avant l'utilisation et aérez le produit au moins 10 minutes avant d'en retirer les doseurs. Les utilisateurs doivent porter des vêtements de protection adéquats, incluant des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes protectrices lors de la manipulation des doseurs.

Lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau après chaque utilisation. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou les habitats aquatiques en lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Dans les zones où une forte exposition à proximité est prévue, attachez les doseurs à une hauteur difficile à rejoindre, voire complètement hors de portée. Les applications sont limitées aux terres boisées, aux forêts et aux parcs à bois. Ne pas appliquer près ni dans les zones fréquentées par de jeunes enfants ou animaux de compagnie, p.ex les zones résidentielles, les parcs, les terrains de camping, les centres de villégiature et autres belvédères.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 9-1-1 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou à un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou la nourriture pour animaux par le fait d'entreposer ou d'éliminer les doseurs utilisés ou non.

ENTREPOSAGE : Entreposez les doseurs dans un sac d'entreposage scellé (fourni à cet effet). Entreposez à une température sous la barre des 20°C ou le plus froid possible. Le meilleur entreposage est dans des zones climatisées sous 0°C.

ÉLIMINATION : Pour des renseignements sur l'élimination du produit non utilisé ou indésirable, contactez le fabricant ou l'agence de réglementation provinciale. Contactez le fabricant et l'agence de réglementation provinciale en cas de déversement et pour effectuer le nettoyage suite à un déversement.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

1. Ce produit est toxique pour les oiseaux.
2. NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats aquatiques d'eau douce tels les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marécages, les cours d'eau, les

2023-2207
23-07-10

réservoirs, les fossés et autres milieux humides, les estuaires ou les habitats marins.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ANTI-DENDROCTONES-MCH N° D'HOM 29910 LPA
ATTENTION POISON



IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

NE PAS performer les bulles de plastiques ou manipuler leurs contenus.

Numéro de téléphone de ChemTica International : 1-580-861-4800